CINQ CENTIMES — Dimanche 29 Mars 1896

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 43, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 16

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 16 fr.
Nord et Départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 2 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LE DIVORCE

Dix ans d'expérience

Le divorce a été établi en France par la loi du 27 juillet 1884 : il a pénétré et pénètre chaque jour davantage dans nos mœurs et peut être étudié dans ses applications et dans ses effets et non pas seulement dans son principe. Il a cessé d'être une conception de l'esprit pour devenir un *organisme vivant* ; il évolue sous nos yeux et se manifeste par des phénomènes qui tombent sous les sens et se laissent décomposer dans tous leurs éléments. Quoi qu'il en dire nutrefois Royer-Collard, les faits ne sont point méprisables et nous apprenant souvent à séparer dans nos idées l'erreur du bon grain. N'a-t-on pas dit, il y a deux mille ans, qu'il faut juger l'arbre à ses fruits ?

En essayant de suivre la croissance et d'analyser les fruits, bons ou mauvais, du divorce, je m'inspirerai d'une magistrale étude, que vient de publier M. Glasson, le très éminent professeur à la Faculté de droit de Paris, et j'échapperai, je l'espère, aux déclamations convenues et aux partis pris sans portée.

Comme tout le monde le sait, les litiges conjugaux sont susceptibles de prendre deux formes, celle de la séparation de corps et celle du divorce. Dans le premier cas, les époux cessent les morceaux du bonheur conjugal avec le vague espoir de les recoller un jour ; dans le second, on les jette définitivement à l'égout. La séparation de corps est un legs du passé, et comme toutes les vieilles institutions, elle baisse de plus en plus dans la faveur de nos contemporains. Elle décroît en nombre aussi régulièrement que le divorce augmente.

En 1885, la justice au pied botteux pesait, dans ses balances, 6,640 demandes en divorce et 3,660 demandes en séparation de corps ; l'équilibre a cette date, n'était pas encore trop sensiblement rompu, et ne laissait point présenter toute l'importance des inégalités proclamées. En 1890, les gros bataillons sont décidément du côté du divorce : 7,450 époux réclament le divorce, et 2,041 seulement se contentent de la séparation. En 1891, la proportion ne varie pas sensiblement, puisque 7,445 demandes en divorce s'opposent à 2,059 demandes en séparation de corps.

Non nombre de conjoints imitent Alexandre : ils font trancher par le glaive de la loi les nœuds gardiens de la vie conjugale, et n'essaient même plus de les dénouer par l'esprit de concession et de compromis mutuels, que Mme de Maintenon recommandait aux demoiselles de Saint-Cyr. L'une de ces demoiselles demandait un jour à l'épouse morganatique de Louis XIV vraiment les meilleurs ménages sont ceux où l'on fait deux soupes pour dîner : l'autre sans rien dire « Oui, répondit Mme de Maintenon, on bien quand ils ont assez de vertu pour se supporter tour à tour. »

Je ne voudrais pas qu'on m'accusât de calomnier mon temps ; je sais qu'il existe encore de bons mariages, qu'il existe même de très délicieux qu'on puisse dire l'auteur des *Maximes* ; mais je suis bien obligé de m'incliner devant les statistiques officielles et de reconnaître que la patience et la résignation dans les conflits domestiques sont en baisse.

La prédisposition au divorce ne sévit pas avec la même intensité sur tous les points du territoire français ; elle fait plus de ravages dans les villes que dans les campagnes, et dans les grandes villes que dans les petites ; mais elle se manifeste partout, avec une supériorité indéniable, dans le département de la Seine, qui dans le nombre total des divorces, figure pour les deux cinquièmes, 2084 divorces en moyenne et seulement 280 séparations de corps.

Chose singulière ! La carte des divorces coïncide assez exactement avec celle des suicides non-seulement à Paris, mais dans plusieurs États européens. Cette analogie a été signalée dans le *rapport officiel sur l'administration de justice en 1891*, « il semble, écrivait l'auteur, que ces deux effets, apparemment différents, se rattachent à une même cause ou à un même ensemble de causes encore à découvrir.

Le nombre des divorces ne varie pas seulement avec la topographie, il varie aussi avec la profession. Les mineurs ouvriers ont la part de lion dans les statistiques : 52 0/0 des divorces et 45 0/0 des séparations de corps ; la part la plus petite appartient aux cultivateurs : 9 0/0 des divorces et 18 0/0 des séparations de corps ; et aux domestiques : 7 0/0 des divorces et 12 0/0 des séparations de corps.

Les chiffres justifient l'opinion de ceux qui déplorent l'exode des paysans dans les villes, et fournissent des arguments en faveur de l'extension de l'enseignement agricole dans les écoles primaires. *Le travail des champs*, la statistique le démontre, fait le *mens sana in corpore sano* : c'est un double avantage, qui n'est point à dédaigner dans les époques de raison chancelante et de névrose caractérisée comme la nôtre.

Le conflit des divorces et des unions intéressante à suivre que le classement des ruptures conjugales d'après les régions et les professions : elle suit une marche rapidement ascensionnelle pendant les premières années du mariage ; l'ascension continue pendant la seconde phase de dix ans et s'abaisse ensuite sans interruption jusqu'à la fin de la vie. Sur 100 divorces, je cite d'après M. Glasson, 5 sont prononcés entre époux mariés de 1 à 5 ans, 28 entre époux mariés de 5 à 10 ans, 28 entre époux mariés de 10 à 20 ans, 7 entre époux mariés de 20 à 30 ans, 2 entre époux mariés depuis plus de 30 ans. Comme on le voit par ces indications, la période de 5 à 10 ans de ménage est de beaucoup la plus périlleuse : c'est le cap des Tempêtes qu'il faut doubler pour le convertir en cap de Bonne-Espérance.

Maintenant que nous savons à peu près dans quelles régions, dans quelles professions, à quel âge on divorce le plus, nous allons rechercher pourquoi l'on divorce. Les trois quarts des divorces, 70 0/0, sont rangés sous la rubrique « excès, sévices ou injures graves ». M. Glasson reproche aux tribunaux, en général, d'avoir donné à « l'injure » une extension démesurée et même illégale et de faire sortir d'une interprétation arbitraire les conséquences les moins justifiées. « Le vol, l'escroquerie, disait M. Naquet à la Chambre, est-ce là une injure grave de la part des époux vis-à-vis de l'autre ? Non, répondait-il, ce n'est que par abus d'interprétation qu'on pourrait considérer ces faits comme une injure grave ». Cet abus d'interprétation est journellement commis, et la jurisprudence en est venue à considérer comme des causes de divorce des simples pourvoirs correctionnelles non suivies d'effet et même des actes antérieurs au mariage.

Mais la facilité, l'aisance dire la fantaisie, en pareille matière, ne se manifeste nulle part avec plus d'éclat qu'à Paris. Chacun sait que l'assistance judiciaire est accordée aux indigents sur la foi d'une enquête faite par un subordonné du commissaire de police, qui recueille, avec plus ou moins d'attention et de discernement, les propos et les déclarations des concierges. Ce rawsais de commérages n'est pas seulement apprécié par le bureau de l'assistance judiciaire, il passe sous les yeux du tribunal, et, lorsque le défendeur fait défaut, il est admis comme un document suffisamment probant et permet à certaines chambres de prononcer, en une seule audience et par défaut, 150 à 200 divorces ».

Cette façon de distribuer les divorces comme on jette les *confettis* scandaleux, à bon droit M. Glasson est-il augmentement ému par le respect dû à l'autorité de la chose jugée. Elle rétablit indirectement la divorce par consentement mutuel, que le législateur n'a pas cru devoir réintégrer dans le droit français et grossit artificiellement les statistiques qui prennent des proportions invraisemblables.

La conclusion de ces réflexions, que je suis tenu d'abréger, c'est, d'une part, que les tribunaux, se doivent pas se considérer comme des agences matrimoniales chargées de dissoudre, au besoin par l'arbitraire, les unions plus ou moins mal assorties, et d'autre part, que le mariage est un sacrifice à deux. Si cette dernière vérité pénétrait profondément dans l'opinion publique, les difficultés entre époux seraient moins fréquemment insolubles, les juges se montreraient moins faciles et le divorce laisserait moins souvent des cœurs brisés dans des foyers déserts.

A. B.

Échos et Nouvelles

Weinel, le chasseur de tigres, vient de mourir en Cochinchine. On peut porter à cinquante environ le nombre des tigres qu'il a tués depuis son arrivée dans cette contrée et à quatre-vingts les grands cerfs.

☘

Les lettres intimes échangées de 1847 à 1855, entre Clément Ronaz et sa sœur Henriette, viennent d'être réunies en un volume.

☘

Sur 100 habitants de Paris, on n'en compte que 36 nés à Paris, ce qui donne pour les 2,600,000 habitants de la Capitale 936,000 Parisiens de Paris.

☘

M. Sombre, à Bédarieux (Hérault), possède une chatte qui a nourri de son lait plusieurs chiens, deux lapines et qui, en ce moment, allaite quatre lapins des champs et trois chats.

Encore un persécuté

Voilà encore un malheureux prêtre qui va clamer contre l'intolérance du gouvernement.

C'est l'abbé Jacquard, curé de la Framengie (Aisne).

Le ministre de l'instruction publique et des cultes — cet homme d'État ne connaît plus de bornes, — vient de le priver de son traitement.

Et pourquoi ?

L'abbé Jacquard avait écrit dans un almanach de propagande, au bas du portrait du président de la République, ces mots :

« M. Félix Faure est un franc-maçon, par conséquent un ennemi de l'Église, passant ses journées et prenant ses repas et ses festins aux frais des contribuables. »

Oh ! la bonne âme de prêtre. Quelle délicatesse ! Quelle finesse ! Quel esprit ! Et comme son évêque va le féliciter de son héroïque action !

Et quels cris va pousser la cléricaille !

Si maintenant les curés ne peuvent plus injurier la République et son chef sans compromettre leurs appointements, c'est qu'il n'y a plus de liberté en France.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

SÉNAT

Séance du 27 mars 1896

AVANT LA SÉANCE

Les compagnies de colonisation

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Lavertujon, relativement à la constitution de compagnies privilégiées de colonisation, est composée de MM. Paulliat, Allier, Allegro, Lemarié, Thézard, Lamy, Tenaille-Saligny, Bamberger, Denormandie, Constans, Trarieux, Pannier, E. Millaud, Isaac, Franck-Chauveau, Freycinet, Lauriujon, Cazot, Jouffrault.

La majorité semble favorable au principe de la proposition.

La fraude des beurres

Le Sénat a également nommé la commission relative à la répression de la fraude dans le commerce des beurres et la fabrication de la margarine.

On sait que MM. Dutreil, Legludic, Officier, Forel, Francque, Duchesne, Fournerot, Cabart-Danneville, Le Royer et Schœnert-Kestner, ce dernier est seul hostile au projet.

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à deux heures.

Le Sénat adopte trois projets de loi d'intérêt local.

Le Sénat adopte ensuite, après discussion de la première partie, un projet à rendre applicable en matière de presse l'article 463 du code d'instruction criminelle, qui permettra aux témoins et députés poursuivis pour délits de presse d'être acquittés ou condamnés aux frais de procès si les condamnés sont insolvables.

La prochaine séance est fixée à lundi.

La séance est levée à 4 heures 40.

A la Chambre

LENDEMAIN de Bataille

A LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 27 mars. — Les lendemains de bataille sont toujours intéressants au Palais-Bourbon. Rien n'est plus curieux que de voir les divers partis politiques relever leurs morts et panser leurs blessés, tout en appliquant, à grand renfort de subtilités et de sophismes, les causes de leur échec ou de leur victoire.

Aujourd'hui, tout le monde triomphe. Il n'y a eu ni morts ni blessés, pas même de vaincus. Les radicaux soutiennent non sans raison que le ministère a été victorieux sur toute la ligne. On l'a obligé, disent-ils, à poser par trois fois la question de confiance et, par trois fois, il a eu la majorité. Celle-ci est assez faible, il est vrai, mais, après une lutte aussi acharnée, dans laquelle adversaires ont donné tout l'effort dont ils étaient capables, il ne pouvait guère en espérer une plus forte.

Il demeure acquis, en tout cas, que la Chambre a approuvé, non seulement le principe de l'impôt sur le revenu, mais encore les deux points essentiels du projet de M. Doumer. A coup, les modérés reprochent à la majorité de cabinet n'existe pas en réalité. D'abord, disent-ils, dans le scrutin sur la priorité réclamée en faveur de l'amendement Meline, le gouvernement n'a eu que cent voix de majorité. Or, les neuf ministres faisant partie de la Chambre, ont voté pour eux.

De plus, plusieurs députés figurant aujourd'hui au *Journal Officiel* parmi les abstentionnistes, comme MM. Delcassé, Emmanuel Arène, Fleury-Ravarin, de Montebello et le prince d'Arenberg, auraient voté avec M. Meline. Enfin, ils soutiennent les modérés, la question n'est pas tranchée d'une façon définitive et rien ne prouve que le résultat ne sera pas tout différent quand elle reviendra devant la Chambre. La commission du budget songe dès maintenant à tenter de prendre sa revanche. Plusieurs de ses membres insistaient même auprès de MM. Delombre et Cochery pour que le nouveau rapport fut déposé dès lundi, de manière que le débat put recommencer avant les vacances de Pâques, cette année n'a pas perdu.

La commission a simplement décidé de se réunir immédiatement à l'ouvre pour réaliser les volontés de la Chambre. Elle a nommé que l'examen de la déclaration globale et des bases de taxation devait être entrepris sans délai avec la ferme résolution d'aboutir le plus tôt possible. Enfin, elle a désigné pour être le rapporteur spécial des finances de venir dès demain, s'il le peut, commencer avec elle l'utile collaboration à laquelle la Chambre les a conviés. Que surtout-il en soit ainsi, c'est le premier pas.

On parait croire cependant que, pour le moment chacun restera sur ses positions. La commission se bornera, en effet, à faire lundi une autre déclaration à la tribune et le nouveau combat serait renvoyé à la rentrée.

T. H.

Paris, 27 mars. — Comme on le voit dit le *Courrier du Soir* à propos de la décision prise par la commission du budget, la commission se conforme strictement aux injonctions de la Chambre et sans hésitation elle se met à la disposition du ministre des finances pour procéder de concert avec lui à l'étude des voies et moyens dont il a tant été parlé dans la séance d'hier.

Nous voulons croire qu'elle ne dissimule sous cet empressement aucune arrière pensée, ainsi que l'a affirmé son rapporteur général et qu'en conséquence il ainsi M. Doumer elle n'a eu en vue que l'intérêt général.

C'est donc ce sentiment sans doute qu'avec une hâte qui paraît à d'aucuns assez singulière, elle se mettrait dit-on à saisir la Chambre de la question dès lundi ou mardi prochain.

Si elle cherchait à mettre le gouvernement en présence d'explications embarrassantes, elle ne trouverait ainsi qu'elle cherche avant tout une revanche.

Elle donnerait au débat un caractère politique qui le dominerait tout entier et elle marcherait à la République et son chef sans compromettre leurs appointements, c'est qu'il n'y a plus de liberté en France.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

SÉNAT

Séance du 27 mars 1896

AVANT LA SÉANCE

Les compagnies de colonisation

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Lavertujon, relativement à la constitution de compagnies privilégiées de colonisation, est composée de MM. Paulliat, Allier, Allegro, Lemarié, Thézard, Lamy, Tenaille-Saligny, Bamberger, Denormandie, Constans, Trarieux, Pannier, E. Millaud, Isaac, Franck-Chauveau, Freycinet, Lauriujon, Cazot, Jouffrault.

La majorité semble favorable au principe de la proposition.

La fraude des beurres

Le Sénat a également nommé la commission relative à la répression de la fraude dans le commerce des beurres et la fabrication de la margarine.

On sait que MM. Dutreil, Legludic, Officier, Forel, Francque, Duchesne, Fournerot, Cabart-Danneville, Le Royer et Schœnert-Kestner, ce dernier est seul hostile au projet.

Il ne défait pas les délits, en laissant le soin de les définir aux tribunaux, et se borne à édicter une sanction pénale.

La proposition Bovier-Lapierre en diffère, en ce qu'elle définit les délits. Elle punit le fait d'avoir empêché par violence de se syndiquer, par menace de perte d'emploi.

La commission a décidé de ne prendre pour base de ses délibérations ni le projet du gouvernement, ni la proposition Bovier-Lapierre, mais au contraire, le projet qu'avait élaboré le Conseil d'État.

Elle s'est déterminée par cette raison que le projet du Conseil d'État, outre qu'il définit les délits, établit la réciprocité, ce que ne font pas les projets Mesureur et Bovier-Lapierre, c'est-à-dire qu'il permet et punit le cas d'atteinte à la liberté qu'a l'ouvrier de ne pas se syndiquer.

A Madagascar

L'EXPLOITATION DES MINES

Tananarive, 27 mars. — Des instructions ont été données par le gouvernement français pour annuler les autorisations d'exploitation des mines données le mois dernier.

Les autorisations ne sont maintenant accordées qu'à des Français. Du nombreux mineurs anglais récemment arrivés quittent par conséquent le pays.

Le procès des 104

Paris, 27 mars. — La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par MM. Lalou, Aubry, Colleville et consorts, contre le premier arrêt rendu par la cour d'assises de la Seine dans le procès des 104 sur la plainte de M. Beauquier, député du Doubs.

Les accusations de M. Picard-Desteban

Un Blâme

Rochefort, 27 mars. — La décision de la commission d'enquête présidée par l'amiral Sallandrouze de Lamornaix, a été notifiée au capitaine de frégate Picard-Desteban à Rochefort. Suivant les conclusions de la commission, un blâme sévère a été infligé au commandant Picard-Desteban.

En outre, cet officier supérieur a été prévenu que dans le cas où des incidents de même nature que ceux de ces derniers jours viendraient à se reproduire, une mesure plus grave pourrait être prise à son égard.

Souverains à Nice

Le Roi des Belges

Nice, 27 mars. — Le roi des Belges est arrivé cet après-midi, à 2 heures 50, accompagné de la princesse Clémentine et d'une suite de huit personnes.

Le roi a été reçu à la descente du train par M. Maistre, consul de Belgique, le préfet, le général gouverneur de Nice, tous en redingote.

Le Préfet a souhaité la bienvenue au Roi qui a remercié en disant qu'il était fort longtemps qu'il n'est venu dans ce pays dont il avait gardé le souvenir. Le Préfet a dit que Nice jouit depuis quatre mois d'un printemps superbe, qu'il espérait voir continuer pendant le séjour de sa majesté.

Le commissaire spécial de la gare du Nord qui avait accompagné le train royal jusqu'à Nice prend ensuite congé du roi.

Le roi qui était en veston, coiffé d'un chapeau gris, a manifesté au conseil le désir d'être traité en simple particulier à Nice, car il veut se reposer et surtout faire des promenades avec sa fille. En sortant de la gare le roi ayant rencontré plusieurs groupes qui l'attendaient vers la garde devant son landau est parti rapidement par la droite à pied avec la princesse Clémentine pour se soustraire à la curiosité.

La Czarine

Paris, 27 mars. — L'impératrice douairière de Russie est arrivée à Nice vers 7 heures 1/2, et s'est aussitôt rendue à la Turbie.

Nice, 27 mars. — Le train spécial amenant l'impératrice douairière de Russie a traversé la gare de Nice à 7 h. 35 poursuivant son trajet jusqu'à la Turbie où je me suis rendu.

La petite gare de la Turbie était décorée de petits rideaux de velours rouge frangés d'or et de drapeaux français et russes. Tous les princes russes actuellement sur le littoral, le czarevich, le grand duc Alexis, le grand duc et la grande duchesse Pierre, le prince et la princesse d'Oldenbourg et leur fils, le prince Pierre, le duc et la duchesse de Leuchtenberg attendaient l'impératrice.

En dehors des membres de la famille impériale de Russie, il y avait peu de monde à la Gare, car on avait annoncé l'arrivée pour 4 h. 30 et de plus on prétendait que l'impératrice descendrait à Monaco.

Contre-ordre avait été donné ce matin seulement. Comme autorités françaises, il n'y avait que le colonel de gendarmerie et M. Paoli, commissaire spécial.

Le train impérial est arrivé à 8 heures 15 en gare de la Turbie. La czarevich est monté le premier dans les salons sur le seuil duquel sa mère l'attendait et l'embrassa. Le czarevich est bien portant, très gai. Il a embrassé ensuite son frère Michel, sa petite sœur Olga.

Tous les princes russes baisent la main de l'impératrice quand elle descend de wagon, les princesses l'embrassent.

L'impératrice sourit à tous, heureuse de voir son fils bien portant.

On part ensuite en voiture pour le villa des Terrasses située à peu de distance de la gare. L'impératrice douairière s'installe avec ses enfants dans les appartements *du fer étage*, précédés pour eux. Leur suite a été installée dans une villa du voisinage.

Départ du général Dodds

Toulon, 27 mars. — Le général Dodds, commandant en chef des troupes de l'Indo-Chine s'est embarqué ce soir pour rejoindre son poste. Il a été l'objet au moment de son départ, de manifestations sympathiques.

Tentative d'assassinat

Châlons, 27 mars. — M. Boiret, riche propriétaire demeurant à St-Marc-de-Vaux, commune du canton de Divry, a été victime, dans la nuit de jeudi à vendredi, d'une tentative d'assassinat. Un individu qui s'était caché a tiré sur M. Boiret un coup de revolver qui l'a atteint à la figure. L'état du blessé n'est pas inquiétant. Le vol a été le mobile du crime.

Nouvelles étrangères

Les Italiens en Afrique

La situation d'Adigrat

Rome, 27 mars. — La situation des Italiens à Adigrat devient de plus en plus critique.

La place serait bloquée par les Choans et n'aurait plus que huit jours de vivres.

L'EXPÉDITION de DONGOLA

Les positions des Derviches

Londres, 27 mars. — Le général sir N.-H. Kitchener, avec des forces suffisantes, restera à Akasheh jusqu'à ce que le chemin de fer qui va être rapidement construit ait atteint les postes avancés.

Akasheh est un excellent point stratégique : une fois le fort que l'on construira terminé, cette place deviendra, comme elle l'était, d'ailleurs lors de l'expédition du Nil, la première station importante au sud de Wady-Halfa.

Le commandement de ce poste avancé sera probablement confié au colonel Hunter.

Le corps des chameaux et la cavalerie seront envoyés en avant garde au-delà d'Akasheh à l'effet de couvrir l'expédition ; ces corps prendront sans doute contact avec les Derviches à Sarras, qui est leur position la plus rapprochée ; cette dernière place est occupée par un millier de Derviches, la plupart montés ; on considère comme probable une rencontre entre Akasheh et Sarrada.

Plusieurs patrouilles ont été dirigées vers Wady Halfa et des incursions ont été organisées sur le Nil.

Les Derviches occupent une deuxième position sur le bord septentrional du Nil, à Salam ; mais il est très peu probable qu'ils passeront le fleuve.

Au-delà de Salma et en deçà de Dongola même, il n'existe pas de corps de Derviches de quelque importance.

Le Soudan est toujours ouvert au commerce ; des négociants et des voyageurs continuent d'y aller et d'en revenir, de sorte que les informations relatives aux mouvements des Derviches ne font pas défaut.

On n'a reçu aucune nouvelle de prétendues rencontre de la colonne expéditionnaire avec les partisans du Khalife.

Dans les cercles bien informés, on ne doute pas que la marche en avant du corps expéditionnaire n'exerce dès à présent une grande influence sur la politique suivie par le Khalife. Dans les campagnes précédentes on a, en effet, constaté que la nouvelle seule de l'approche d'un corps égyptien sur le Nil, ait eu pour effet de concentrer toutes les troupes à Omdurman ; le danger qui menace Kassala serait donc presque immédiatement écarté.

Sultan et Khédive

Le Caire, 27 mars. — Aux reporters du Sultan, le Khédive a répondu qu'il avait dû accepter l'expédition sous la pression de l'Angleterre.

A la Chambre des Communes

Londres, 27 mars. — M. Curzon a déclaré que le gouvernement n'a pas l'intention d'envoyer une expédition anglaise à Bongola à l'automne prochain, non plus que de demander des crédits pour une nouvelle entreprise de ce genre.

Répondant à M. Labouchère, M. Curzon dit qu'il dépendait des commissaires de la dette égyptienne, de décider s'ils procéderaient à la majorité des voix. C'est ce qu'ils ont fait.

On sait que le gouvernement français n'a pas considéré comme suffisante, une décision prise à la majorité, mais aucun des autres pouvoirs n'a exprimé d'opinion sur ce point.

Duel mortel en Allemagne

Berlin, 27 mars. — Un duel au pistolet a eu lieu à Potsdam, entre un officier de marine et l'avocat Zenken. Les deux adversaires étaient placés à douze pas de distance. Au second échange de balles, Zenken est tombé mortellement, frappé en pleine poitrine. L'avocat Zenken avait provoqué l'officier de marine parce qu'il l'accusait d'entretenir des relations intimes avec sa femme.

Massacre de blancs en Afrique

Londres, 27 mars. — Un télégramme de Sir Hercules Robinson, daté de Mared, 29 mars, et reçu aujourd'hui au ministère des Affaires étrangères, annonce que d'après une dépêche du capitaine Mickelthwaite, deux Belges ont été tués à Shangano, un a été blessé, quatre ont disparu.

Pour accomplir ce massacre les indigènes qui n'avaient que quelques fusils, se sont servis de couteaux.

Les blancs qui restaient encore dans le district sont répartis en deux camps, l'un à Shangano renferme quinze hommes, l'autre à la ferme Soxtart à 20 milles plus loin en contient dix.

Les indigènes du district on coupé leur kraape et ont tous une *conférence à Zingen*, à sept milles de Shangano.

Les forces régulières comprenant 750 hommes marchent sur Zingen, afin de s'emparer d'un sorcier noir qui est l'instigateur de la révolte.

L'Empereur et l'Impératrice de Russie EN VOYAGE

St-Petersbourg, 27 mars. — On confirme que immédiatement après les fêtes du couronnement du czar à Moscou, l'empereur et l'impératrice feront un voyage à l'étranger pour rendre visite aux principales cours de l'Europe.

Le czar et la czarine visiteront Constantinople Vienne et Berlin. Le voyage durera une vingtaine de jours.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 27 mars. — Les élections municipales auront lieu le mois de juin prochain en Alsace-Lorraine. Jusqu'à présent ces élections avaient été dominées par des questions locales, la politique ne s'y était point introduite. Cette fois il ne paraît pas qu'il en sera de même.

En effet il commence à se manifester dans le pays une tendance à donner aux élections municipales de certaines couleurs politiques. C'est ainsi qu'une circulaire va être adressée prochainement à tous les électeurs absents-locaux pour les inviter à ne donner leurs voix qu'à des candidatures réclamant :

1° L'abrogation de toutes les lois d'exception et du paragraphe de la dictature ;

2° La transformation de la députation d'Alsace-Lorraine en une véritable représentation nationale, issue du suffrage direct et secret ;

3° L'égalité de tous devant le droit et la loi ;

4° La représentation équitable des contribuables par l'introduction de l'impôt sur le revenu.

En somme, les élections municipales fourniront aux Alsaciens-Lorrains l'occasion d'exprimer une fois de plus leur avis sur le régime d'exception qui pèse sur eux.

L'espionnage en Allemagne

Metz, 27 mars. — On apprend que le tribunal de Leipzig vient de rejeter le pourvoi de l'ancien sous-officier d'artillerie Schmidt-Rose, arrêté il y a quelques semaines, sous l'inculpation d'espionnage. En conséquence la procédure engagée contre cet ancien sous-officier va continuer son cours.

Un habitant de Metz a été arrêté comme complice. Les autorités militaires de Metz ont pris des mesures draconiennes pour empêcher l'entrée des civils dans les casernes. Les forts et autres établissements militaires.

Dernière Heure

Entrevue de Léopold et de Victoria

Bruxelles, 27 mars. — On assure que pendant son séjour dans le Midi de la France, le roi des Belges aurait une entrevue avec la reine Victoria. L'entrevue aurait le président du conseil des ministres anglais sera pour objet la situation dans le haut Congo, et les opérations éventuelles contre les derviches.

Toutefois malgré cette entrevue, on prétend que le roi Léopold se rendra à Londres pour conférer avec lord Salisbury.

Les journaux de ce matin

Paris, 28 mars. — Du Radical

C'est aux modérés à faire leur *mea culpa*. Ils ont été si habiles qu'ils ont réussi à unir leurs ennemis divisés. Ce que l'on croyait impossible on tout au moins bien difficile est aujourd'hui réalisé grâce surtout à la sottise du parti modéré qui nous oblige à nous unir pour ne pas nous laisser écraser.

Du Soleil

Les journaux républicains sont toujours préoccupés de la question de savoir si, comme l'a démontré jadis Alphonse Karr, pour aller plus vite il faut aller doucement, ou si c'est, au contraire, en marchant le plus rapidement possible qu'on arrive le plus sûrement au but.

— De M. Klotz dans le **Voltaire** :

Les aveux des adversaires sont toujours précieux à relever et à retenir. Ils ont sous leurs plumes toute la force de la vérité, c'est-à-dire des vérités qui n'ont pas besoin d'être démontrées. M. Cornely, avec sa grande franchise, déclare-qu'avant-hier, 26 mars 1896, *a commencé* la République. Les républicains savent parfaitement exact. Nous n'avions vu jusqu'ici qu'une caricature de la République ; La République sans les républicains. Cette République, *la révolution de 1875 nous l'avait donnée* à une voix de majorité. Elle a duré plus de 20 ans. La République vraiment républicaine, le vote du principe de l'impôt général sur le revenu l'a proclamé à 16 voix de majorité.

— De M. Camille Pelletan dans le **Rappel** :

Je me demande comment cette commission du budget, si fois désavouée par la Chambre, ne donne pas sa démission. Il est parfaitement qu'elle ne voulait pas préparer un impôt général sur le revenu. Elle a repoussé non seulement la déclaration, mais les deux premiers articles du projet Doumer qui établissent cet impôt. Nous avons été 4 contre 27 pour les voter, les 7/8 de la commission sont donc absolument opposés à cette idée. Or, la Chambre l'a adoptée et la Commission accepte d'essayer de la réaliser. Peut-on rêver rien de plus extraordinaire que la décision de ces hommes qui se chargent de préparer un projet qu'ils ont traité de détestable et de ruineux. Est-il un rôle plus absurde que celui d'une commission acceptant d'élaborer une loi qu'elle déclare funeste au pays.

Les Vélocipédistes militaires

La première direction de la Guerre vient d'envoyer aux corps d'armée une instruction aux termes de laquelle les recrutés pourvus du brevet vélocipédique militaire seront admis à accomplir pendant la 2e semestre de 1896 une de leurs deux périodes de 28 jours comme plantons attachés au service de la place de leur prochaine garnison. Les pétitionnaires devront être bien notés et propriétaires de leurs machines. Ils devront produire à l'appui de leur demande un certificat de propriété et de l'indication de leur corps d'affectation habituel aux commandants de recrutement de leur régiment du domicile avant le 1er mai dernier délai.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici comment se sont répartis les votes émis dans le Nord et le Pas-de-Calais dans les scrutins concernant l'impôt sur le revenu.

1er Amendement Guillemet invitant le Gouvernement et la Commission du budget à étudier l'établissement d'un impôt sur les revenus.

Ont voté pour : MM. Basly, Carpentier, Cogel, Defontaine, Dron, Dubois, Dupuy, Elie, Gamelle, Guillemin, Jean, Lamendin, Legay, Michaux, Sauvage, Siroi, Vast.